

LA MINERVE

Mardi, 14 Septembre 1880

Nous envoyons la Minerve à bon nombre de personnes qui ne sont pas encore abonnées, mais sur les sympathies desquelles nous croyons pouvoir compter. Celles qui ne pourraient pas souscrire sont priées de renvoyer le journal par la maille ou dans les huit jours qui vont suivre.

Des comptes sont aussi expédiés à tous les souscripteurs qui nous sont endettés. Nous espérons que tous vont s'empêcher de régler nos réclamations afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal, car la nouvelle administration est résolue d'adopter dans toute la mesure du possible, le système du paiement d'avance.

Que nos souscripteurs s'acquittent fidèlement de leurs obligations envers nous, et la Minerve — forte de sa nombreuse clientèle — sera bientôt en mesure de rivaliser avec la plupart des meilleurs journaux du pays.

L'ADMINISTRATION.

EXPOSITION

L'Exposition ouvre aujourd'hui. Tous les exposants n'ont pas encore placé leurs articles sous le meilleur jour, mais on pourra toujours avoir une bonne vue d'ensemble.

Dans une journée ou deux tout sera complété.

On n'a aucune idée, à moins de l'avoir vu, de la quantité et de la variété des articles exposés.

Nos lecteurs qui désirent visiter l'Exposition pour quelque objet particulier ou quelque spécialité d'articles devraient remarquer que l'Exposition industrielle seule est ouverte aujourd'hui, et que l'Exposition agricole, proprement dite, animaux, etc., ne commencera que mardi prochain.

LA CALOMNIE DE "L'ELECTEUR"

Il y a déjà plusieurs jours que l'Electeur — organe des libéraux de Québec — a accusé M. Tassé d'être un homme taré et un écrivain sans vergogne.

Notre réponse ne s'est pas fait attendre. Nous avons dit à l'Electeur qu'il en avait menti. Pour le mettre en demeure de prouver ou de se rétracter, nous l'avons défié de citer dans la carrière publique du directeur de la Minerve, si courte et si modeste qu'elle soit, le moindre fait qui pût jeter du doute sur son honnêteté.

L'Electeur a eu depuis tout le temps nécessaire pour retirer son accusation infamante, ou fournir ses preuves. Notre défi l'a trouvé muet comme la tombe. Aussi ne nous reste-t-il plus qu'à répéter qu'il est un lâche et un vil calomniateur.

Chez les anciens on marquait du fer rouge ceux qui se rendaient coupables de calomnie faite de propos délibérés — comme c'est évidemment le cas pour l'Electeur — car on regardait toute atteinte injuste portée à la réputation d'autrui comme un crime odieux. Ce châtiement n'est plus de mode, mais tant que notre calomniateur n'aura pas retiré ou établi son accusation — qui suffirait pour nous perdre dans l'opinion publique si elle était fondée — il méritera d'être livré à la légitime des honnêtes gens.

UNE DECOUVERTE

L'Union de Saint-Hyacinthe surpasse ses confrères en démocratie quand il lui prend fantaisie de faire un effort d'imagination. Elle vient de faire la découverte microscopique que les nouveaux propriétaires de la Minerve ont puisé dans le "coffre public" pour faire l'acquisition de ce journal.

Pour rendre son histoire plus véridique encore, l'organe rouge aurait pu ajouter que l'honorable M. Robertson — dont chacun connaît la prodigieuse — nous a même donné les clés du trésor provincial pour la circonstance.

L'INDUSTRIE SUCRIERE

Toutes les grandes innovations doivent attendre à rencontrer des obstacles. Pendant longtemps, on a attendu à ce que les gens craintifs, passionnés pour les sentiers battus, et qui ne feraient pas un pas dans la voie nouvelle pour tout l'or du monde.

Plus tard, lorsque ce premier obstacle a été surmonté, on tombe sur l'opposition de ceux qui avaient tout prévu, qui sont, en eux-mêmes, très-mécontents de ne pas avoir fait l'affaire, et qui veulent, ou recueillir le profit de leurs stériles prophéties, ou amener des délais qui leur permettraient de prendre une part dont ils ont maintenant constamment les avantages.

C'est l'histoire de l'industrie du sucre de betteraves qu'on est en voie d'établir dans notre province. Cette industrie, d'origine essentiellement française, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de toutes les personnes qui, parmi nous, se sentent occupées d'agriculture. Mais les circonstances, le manque de capitaux, la défiance naturelle à l'égard de ce qu'on n'a jamais vu, le manque de connaissances pratiques des détails de cette industrie, avaient toujours main-

tenu la question à l'état de projet et de théorie.

Maintenant on a fait un pas décisif vers la réalisation. Les capitaux sont prêts, l'expérience est acquise, l'opinion publique s'est prononcée sur la foi d'hommes qui appuient leurs dires de leur réputation et de leurs capitaux, et tout nous promet un succès assuré.

Cela ne pouvait convenir à tout le monde, et pour des motifs que nous n'avons pas ici à discuter, parcequ'ils ne font rien à l'affaire, quelques journaux ont entrepris, depuis quelques jours, de susciter beaucoup d'embarras, si leur influence le permettait.

Le dernier en lice est le Journal de Commerce, une publication extrêmement sérieuse, supposée être l'organe du grand commerce de Montréal. Dans son numéro du 10, il donne aux commerçants de l'entreprise, sous une apparence d'intérêt et d'amitié, des avis qui, par leur tendance et leur signification, frisent le parti pris.

Voici, en deux mots, l'analyse de l'article: Aujourd'hui il y a un droit de 4 p. c., ou à peu près sur les sucres, et nous en importons pour près de huit millions et les droits payés représentent un tiers du total des recettes des douanes.

Si le sucre de betteraves prend de l'extension dans le pays, ces importations diminueront, les douanes baisseront, et le gouvernement devra se protéger ailleurs, au moyen d'un droit d'accise sur la fabrication.

Nous n'aurions jamais cru qu'on put examiner une question importante sous un aspect aussi étroit et aussi mesquin.

La hausse du tarif, dans une certaine mesure, augmente les recettes de la douane en tant qu'elles se rapportent à des articles qu'on ne peut pas fabriquer dans le pays; mais si le tarif a pour objet la protection des industries nationales, il ne peut pas réussir sans que les importations soient diminuées, et par conséquent, les recettes.

Il n'est pas nécessaire de faire du commerce une spécialité pour comprendre cela.

Dans un an, il y aura trois ou quatre grandes raffineries au Canada; qu'elles jetteront dans le commerce n'aura pas besoin d'être importé. C'est assez clair, et c'est absolument l'objet de la protection.

Ces raffineries, il est vrai, ont besoin d'importer la matière première, sur laquelle la douane prélève ses droits; il n'en sera pas ainsi pour le sucre de betteraves, pour la fabrication duquel il ne sera rien importé.

Mais la grande autorité commerciale peut reprendre un peu de tranquillité; la nouvelle industrie, dans les meilleures conditions possibles, ne pourra pas encore, de longtemps, suffire à toute la demande, et les importations ne sont pas près de cesser.

Si toutefois on en venait là, si nous pouvions produire les sept ou huit millions que nous allons demander aux Antilles, eh bien, ce serait tant mieux, et nos profits seraient suffisants pour nous permettre de supporter une légère augmentation sur d'autres articles.

Et un autre détail que le Journal de Commerce paraît avoir oublié, c'est que toute industrie qui ajoute à la richesse nationale accroît la consommation générale. Nos cultivateurs qui gagneront de l'argent avec les betteraves auront le moyen d'acheter deux livres de plus au lieu d'une, et il en sera de même pour beaucoup d'autres articles; les revenus des douanes en seront augmentés d'autant.

Il paraît que M. Tilley a promis aux pionniers de la nouvelle industrie qu'il n'y aurait pas de droit d'accise sur le sucre avant cinq ans: nous le croyons bien, ni sur celle des étoffes, ni sur aucune autre industrie encore à l'état d'enfance, et qui ont besoin de soutien plutôt que d'impositions.

Dans cinq ans, il y aura probablement un plusieurs changements dans notre tarif, suivant que la position et les conditions du commerce et de l'industrie l'exigeront.

Dans son application, le principe de la protection est relatif, et sujet à des changements constants. Il s'agit de donner assez de protection, et pas plus; ce qui serait suffisant aujourd'hui pourrait être exagéré ou insuffisant demain. C'est au gouvernement à trouver la mesure convenable, et jusqu'à présent on ne peut pas dire qu'il s'est beaucoup trompé.

On serait porté à croire que cet article, suivant celui du Globe dans le même sens, aurait été inspiré par des intérêts similaires qui se joueraient la compétition.

Ce serait un bien grande erreur: il y a place ici pour toutes les industries projetées, et encore davantage. Et lorsqu'il s'agit d'enlever de cette importance, ce n'est pas l'ambition d'un monopole personnel qui pourrait l'empêcher. Puisque nous payons pour avoir la protection, nous sommes bien décidés d'en avoir les profits.

ECHOS DU JOUR

L'honorable M. Masson est arrivé hier en cette ville, mais il repart presque immédiatement pour continuer son excursion en bas du fleuve. M. Masson voyage en compagnie de sa fille aînée. Nous sommes heureux de savoir que sa santé s'améliore.

Les honorables MM. Langevin et Baby sont partis samedi d'Ottawa pour aller passer quelques jours, le premier à Québec et le second à Joliette.

La compagnie du chemin de fer South Eastern a eu l'heureuse idée d'organiser une excursion spéciale dans les Cantons de l'Est en l'honneur de M. A. de la Londe, délégué du gouver-

nement français. Les invités qui l'accompagnent partent ce matin par un convoi spécial.

Le Messager franco-américain ayant reproduit dans ses colonnes l'article de certain journal montréalais relatif à l'incident du drapeau tricolore à l'exposition, voudra bien reproduire aussi, nous l'espérons, les explications que nous avons données à ce sujet dans notre numéro d'hier.

La pluie d'hier a fait quelque bien dans nos campagnes en fou; mais le soulagement n'est encore que très-faible. Nous traversons une phase de sécheresse extraordinaire. L'Union des Cantons de l'Est dit que cette sécheresse est telle dans la région d'Arthabaska, qu'à certains endroits les cultivateurs sont obligés d'aller à trois et quatre milles de distance pour s'approvisionner d'eau aux rivières.

Un ordre du conseil accorde \$45,000 à M. Sandford Fleming pour ses services comme ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique et ingénieur avisé de l'intercolonial.

M. Fleming avait rempli ces fonctions sans retirer de salaires. C'est le montant des arriérés pour toute la période de sa gestion qu'on lui paye.

Tanner est poursuivi de tous côtés par les débris et les provocations des émeutes qui sont tout de force lui à sué. Un espagnol vient de le provoquer à un duel, mais, non pas de quarante jours, mais de cent jours. Le public étant déjà pas mal rassasié de toutes ces histoires de joûteurs, n'y prêterait bientôt plus aucune attention.

Le Truth de Londres, publié ce qui suit au sujet de l'incident arrivé au prince Léopold, durant son séjour au Canada:

"Des nouvelles du Canada, dit ce journal, nous apprennent que l'incident arrivé au prince Léopold était d'une nature beaucoup plus grave que ne l'a vaient dit d'abord les journaux anglais. Le Prince faisait la pêche du saumon et était assis sur des quartiers de roc dans un endroit où l'eau est profonde et rapide. En tirant un saumon de grande dimension, il perdit l'équilibre et roula des rochers dans l'eau où il se serait infailliblement noyé sans l'assistance du colonel McNeill qui s'élança à son secours et le maintint à l'aide d'un bras jusqu'à ce que quelqu'un vint l'aider. La Princesse Louise n'était qu'à quelques pas. Le Prince est demeuré à terre, et son système de dents a été fortement ébranlé par la chute qu'il a faite."

Nous lisons ce qui suit dans le World de Londres, au sujet du voyage de la Princesse Louise en Allemagne:

"Nous sommes en mesure de dire que la princesse Louise est venue en Europe sur les conseils urgents de ses médecins, le but de son voyage étant le bain de Marienbad, où elle est allée, le 17 août. Son Altesse Royale se ressent encore des effets de son accident. A son retour d'Allemagne, elle se rendra en Ecosse avant de retourner en Amérique. L'insinuation que la princesse Louise n'aima pas le Canada est dénuée de fondement."

Nous tenons de bonne source que la date du retour de la Princesse au Canada n'est pas fixée. Il est probable cependant qu'elle reviendra à temps pour la réunion des chambres.

M. Scott, le nouveau député de Selkirk, a pris, avant son élection, des engagements formels avec les chefs du parti français. Il a promis de se joindre aux honorables MM. Royal et Girard pour faire valoir les intérêts de la population française et métisse. Il a répondu favorablement aux questions suivantes:

"1. Pouvez-vous promettre aux cultivateurs de vous occuper activement des réclamations des colons anciens et nouveaux établis sur la rivière Rouge, de façon à ce qu'ils soient traités avec justice et avec toute la libéralité possible par le gouvernement du Canada?"

"2. Pouvez-vous promettre aux électeurs de prendre en mains la cause des réclamations des métis et de faire tout votre possible pour que justice soit rendue à chacun?"

"3. Pouvez-vous vous engager à faire continuer et respecter tous les droits garantis par l'acte de l'Amérique du Nord et garantis par l'acte de Manitoba à la population catholique et de langue française?"

"4. Pouvez-vous promettre de vous intéresser activement à faire régler dans un sens favorable les réclamations actuellement pendantes devant le gouvernement canadien de la société de colonisation de Manitoba?"

Par le fait de l'élection de M. Scott, la province de Manitoba se trouve représentée à Ottawa exclusivement par des conservateurs. Les trois autres députés sont l'honorable M. Royal, pour Provancher, le Dr Schultz, pour Liégar, et M. Ryan, pour Marquette.

Il y a en ce moment, dit l'Evenement, grande activité aux ateliers du chemin de fer du Nord, à Québec. Plus de soixante hommes y sont employés. Aussitôt les ateliers terminés, on commencera la construction des wagons à marchandises. Le trafic sur le chemin augmente si rapidement qu'il n'en faut pas moins de trois cents dont le coût est porté à \$500 chaque.

Les nombreux amis de MM. Jannet et de Fougère approuveront avec plaisir qu'ils soient heureusement rentrés dans leur pays. Le 30 août dernier, M. le comte de Fougère adressait à l'évêché Thibault de cette ville, une lettre dans laquelle nous lisons les lignes suivantes qui témoignent de l'intérêt que portent au Canada nos distingués visiteurs:

"De tous les souvenirs que nous avons emportés de notre charmant voyage, un des plus agréables, à coup sûr, sera toujours celui des trop courts moments que nous avons passés à Montréal, et vous êtes un de nos braves montréalais qui ne sont pas déçus par un bon recevoir et fêter les deux Français de France. Vous

avez voulu nous faire aimer le Canada comme vous aimez la France; et vous avez pleinement réussi, cher monsieur, plus même encore que vous ne pouvez le supposer. Car non seulement, nous chérissions votre beau pays, mais nous faisons partager ces sentiments à tous ceux qui nous entourent.

"Il est maintenant tel coin de la Mayenne, et je pourrais en répondre aussi, de la Provence, où le nom des Canadiens est plus souvent prononcé qu'à Québec ou à Montréal, etc..."

Le Journal de Kansas City, nous apprend qu'il y a maintenant, dans l'état du Kansas, plus de pauvres qu'il n'y en avait en 1875; et loin de diminuer, le nombre en augmente toujours.

On estime qu'il y a au moins 16,000 personnes qui, textuellement, souffrent de la faim. Le Journal donne une liste de vingt centres dans lesquels la misère se fait sentir dans les plus tristes proportions. Dans le comté de Decatur, sur une population de 2,564, il y a 1,000 personnes qui n'ont pas assez pour vivre.

Dans celui de Ness, sur 3,486 habitants, il y a 1,600 indigents; dans celui de Sheridan, sur 1,668 habitants, il y a 1,000 indigents; dans celui de Pratt, sur 2,080 habitants, il y a 1,000 indigents, et ainsi de suite.

On se rappelle que M. Blake faisait l'éloge du Kansas, en pleine chambre, et déclarait que jamais notre territoire du Nord-Ouest ne pourrait soutenir la concurrence contre l'Ouest américain.

Nous voyons maintenant le résultat de ces rapports non seulement exagérés, mais erronés.

La plupart des émigrants, sans doute, ont cru aux tableaux mensongers que leur avaient été faits de ce pays, et maintenant ils paient les frais de leur crédulité.

Dans aucune partie du Nord-Ouest, en dépit des sauterelles, de la grêle et des inondations, on ne trouverait paillasse destination.

Ce qui n'empêchera pas nos amis de l'opposition de prétendre que les Etats Unis ont un véritable Eldorado, comparé au Canada. Mais il n'y a de pire tourment que celui qui ne veut pas entendre.

La presse américaine trouve qu'on ne se hâte pas de retirer les cadavres des pauvres ouvriers, au nombre d'une vingtaine, qui ont été engloutis le 21 juillet, dans le tunnel du Hudson. Ils ne sont qu'à cinquante pieds de profondeur, et à 15 ou 20 pieds d'un puits par lequel on était sûr de les atteindre si les précautions nécessaires, au dire des ingénieurs compétents, avaient été prises. Si pareille chose était arrivée au Canada, en aurait-on dit contre la gaucherie de nos ingénieurs?

Le discours de Léon XIII sur les affaires de Belgique, que nous avons publié la semaine dernière, a excité l'ire de la presse républicaine de France. Depuis l'avènement du successeur de Pie IX, cette presse insinuant le bérail, elle le déclare maintenant aussi réactionnaire que son prédécesseur.

Dans cette allocution, le pape s'est borné pour toute allusion aux affaires de France, aux paroles suivantes:

"Voilà, vénérables frères, ce que nous avons à vous communiquer sur les affaires de Belgique, pour repousser l'insulte faite au saint siège et défendre sa dignité violée. Mais de vous-même vous savez que les épreuves actuelles de l'Eglise ne sont point circonscrites aux confins de la Belgique. La guerre se propage bien au-delà, et plus loin encore, les dommages du monde catholique, de ces maux, toutefois, nous différons de vous entretenir pour le moment."

CONSEIL-DE-VILLE

Hiér a eu lieu l'assemblée mensuelle du Conseil de Ville. Etaient présents: Son Honneur le maire Rivard et MM. les échevins Lavigne, Watson, Mooney, Gauthier, Hood, Gilman, Holland, Fairbairn, J. C. Wilson, Thibault, Allard, Dubuc, Proctor, Grenier, McShane, Gendreau, Robert, Kennedy, Thos. Wilson, Martin, Donovan, Nelson, Jeannotte, McCord.

Après la lecture du compte-rendu de la dernière séance, vint la présentation des requêtes suivantes:

REQUÊTES

Des marchands et commerçants de la rue Sainte Catherine demandant la pose d'une boîte d'alarme pour le feu au coin des rues Sainte Catherine et Wolfe;

De MM. Gruekshanks et Gruekshanks demandant une décision dans l'enquête de la rue Moore;

De Wm Renaud pour stipuler dans les conditions de la nouvelle charte des chars urbains que la compagnie devra transporter un passager en changeant de char sur toute la ligne sur le paiement de cinq centimes.

Renvoyé à plus tard.

Lettre de R. Bellemare, Ecr., s'adressant à la corporation s'objectant à ce que l'extension de l'édifice maintenant occupé par les bureaux du revenu de l'intérieur se fit sur le petit carré de la douane au lieu de couvrir l'espace du parterre du côté de la rue Saint Paul.

De M. Alfred Roy demandant que dans les causes royales et locales soient entendues par le recorder, les procédures soient prises par les employés de cette cour.

D'un certain nombre de citoyens de mandant qu'il ne soit fait aucun changement au règlement concernant les bœufs de bouchers privés.

Déférée au comité des marchés.

De Mme Lucille Keys, veuve de feu J. P. Ponsby Sexton, demandant une annuité de la corporation.

Déférée au comité des finances.

De M. O. Thoin se plaignant d'un cours d'eau sur sa propriété.

Déférée au comité des chemins.

De Dr N. Laverin offrant de soumettre le montant de certains prétendus dommages à la décision d'arbitres.

De J. Bte Pausé réclamant \$2,000 de dommages pour la mort de son fils causée par l'effondrement d'un bâtiment.

Déférée au comité des finances.

Lettre de G. W. Stephens dans laquelle il demande que des souscriptions soient demandées pour l'obtention de nouveaux privilèges qu'on veut accorder à la compagnie des chars urbains.

Déférée au comité des chemins.

RAPPORTS.

De comité spécial recommandant la mise à exécution du projet de navigation par la Vallée de Trent.

De comité de santé recommandant un crédit supplémentaire de \$500 pour les balayeurs de rue.

De comité des chemins recommandant l'établissement d'un carré à l'intersection des rues Wellington, Grand-Trois et Centre.

De comité de santé recommandant la suppression de l'hôpital civique.

De comité des chemins recommandant la construction d'un trottoir en pierre vis-à-vis la propriété du Grand-Trois, sur la rue Saint Etienne.

De comité des chemins recommandant un crédit pour élever le niveau actuel du conduit à l'eau sur la rue Saint Joseph.

De comité des chemins recommandant un crédit de \$10,000 pour la pose et les réparations de nouveaux trottoirs.

De comité des chemins recommandant la construction d'un égout collecteur sur la rue Saint Félix.

De comité des chemins recommandant qu'on fasse disparaître du plan de la ville la rue Chomedy, depuis la rue Dorchester à la rue Quiblier.

De comité des chemins recommandant la construction d'un égout collecteur dans la rue Saint-Urbain.

De comité de l'eau, recommandant de réduire à 40c la taxe de l'eau payée par les municipalités adjacentes.

De comité de l'eau recommandant d'adopter les conclusions de la requête de M. Cheney à l'effet que la ville paie les frais de la pose d'un tuyau principal pour l'eau dans l'avenue Thistle.

Après l'expédition de quelques affaires de routine sans importance, le conseil passe à l'ordre du jour.

M. l'échevin Gilman propose la première lecture d'un règlement concernant la compagnie des chars urbains de Montréal.

M. l'échevin Holland propose sur la table du conseil un projet d'avis contre les prétentions de la compagnie.

M. l'échevin Grenier s'oppose à la présentation de ce projet, et dit que ce n'est pas le temps de venir à la dernière heure avec un procédé de cette nature.

Un débat animé s'engage entre MM. les échevins Grenier, Holland et Mooney.

M. l'échevin Fairbairn propose comme amendement que le premier ordre du jour soit rayé.

Une longue discussion a lieu sur cet amendement à laquelle prennent part MM. les échevins Grenier, Allard, Nelson, Gilman, McCord, Greene, Hood, J. C. Wilson, Donovan, etc., etc.

L'amendement de M. l'échevin Fairbairn étant ensuite mis aux voix est rejeté sur la division suivante:

POUR: J. C. Wilson, Kennedy, McCord, Fairbairn, Mooney, Watson, Jeannotte, Hagat, Holland, Donovan — 10.

CONTRE: Proctor, T. Wilson, Dubuc, Gilman, Lavigne, Gauthier, Martin, Greene, Allard, Robert, Gendreau, Laurent, Grenier, Nelson — 14.

Puis le conseil s'ajourne jusqu'après le temps de l'exposition.

NOTRE DAME DE LOURDES

La nouvelle chapelle de Notre Dame de Lourdes, rue Sainte Catherine, est un des endroits que les étrangers, de passage à Montréal pendant les jours de l'exposition, devront surtout tenir à visiter. Comme curiosité artistique, comme monument d'architecture et de peinture, c'est un véritable bijou que ce petit sanctuaire, qui est destiné à devenir plus tard le rendez-vous des touristes et des voyageurs. Il approche, comme perfection, de beaucoup d'édifices analogues que l'on va visiter en Europe.

A l'extérieur, l'église de Lourdes offre une différence marquée et saisissante avec nos temples ordinaires. Elle porte le cachet manifeste d'un monument — part avec son style byzantin et sa conformation toute spéciale.

A l'intérieur, c'est un musée de peinture et de décoration religieuse. On est ébloui de la richesse et du fini de cette œuvre artistique sur laquelle nous avons déjà publié une étude complète. Il faut examiner la chapelle avec la Notice en main, pour bien jouir de la vue d'ensemble. Il ne reste plus à terminer que les décorations de la coupole, et M. Bourassa est à l'œuvre.

Désormais, on peut dire que le sanctuaire de Lourdes sera l'un des plus belles curiosités, l'un des plus beaux édifices que nous montrerons à nos visiteurs, comme un monument faisant honneur en même temps à la ville de Montréal et aux beaux arts du Canada français.

LA BANLIEUE

Les médecins de l'Hôpital Général attirent, ces jours derniers, l'attention des autorités sanitaires sur le fait que les malades atteints des fièvres typhoïdes, actuellement internés à cet hôpital, viennent surtout de Lachine. Plusieurs de ces malades sont des ouvriers du canal, et on attribue la prévalence de la fièvre parmi ces ouvriers, à la disposition des lieux d'aisance en cet endroit. M. le Dr Laroque s'est en conséquence transporté à Lachine pour s'enquérir des faits et consulter les médecins de la localité. Dans son rapport au bureau de santé, il attribue l'existence de l'infection à l'eau mûre du canal. Il paraît que le canal, en un certain endroit, sort d'égoût à la population avoisinante, tandis que d'autres s'y approvisionnent d'eau, et c'est précisément dans cette partie que les cas de fièvres typhoïdes se produisent. La tenue de cette partie de la localité, en général, laisserait aussi beaucoup à désirer sous le rapport sanitaire.

Le maire et les autorités municipales s'en sont déjà occupés, du reste, et doivent établir certaines améliorations entre autres celle d'un abattoir public, boucherie et d'abattoirs morts dans le canal. Un comité de santé a été formé, et un constable nommé pour agir comme inspecteur sanitaire.

Voici la conclusion du rapport de M. le Dr Laroque: "La nécessité se fait de plus en plus sentir d'établir un bureau de salubrité publique, qui aurait juridiction sur les municipalités du groupe montréalais, du moins pour ce qui a rapport aux maladies contagieuses. On reçoit constamment dans nos hôpitaux des personnes qui contractent des maladies contagieuses dans des municipalités étrangères à la nôtre, et non-seulement ces malades sont à la charge de la ville, mais lorsque les maladies se terminent par la mort, le chiffre de la mortalité de la ville de Montréal est accru d'autant, et c'est toujours Montréal qui est réputé la ville la plus insalubre. Les municipalités voisines devraient au moins adopter certaines mesures sanitaires qui sont indispensables pour empêcher la propagation des maladies."

LES VICTIMES DE L'INCENDIE DE BAGOT

DEUXIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

MM. J. B. Rolland & Fils... \$100
Son Honneur le Maire S. Rivard... 25
L'échevin Nelson... 25

Généreux... 10
Donovan... 10
Greene... 10
McCord... 5
Proctor... 5
Gilman... 5
Allard... 5
Lavigne... 5
Martin... 5
Laurent... 5
Watson... 5
Fairbairn... 5
Wilson J. C... 5
Dubuc... 5
McShane... 5
Robert... 5

MM. Lacoste et Globenski... 20
L. A. Sénécal... 20
M. E. Doreau... 10
T. E. Foster... 10
G. A. Hughes... 10
Honorable Juge Rainville... 5
Un ami... 5
F. L. Sarasin... 4
S. Pagnuelo... 3
A. Duperron... 2
F. Kiskette... 2
Theo. Bertrand... 1

NAISSANCE

—En cette ville, le 13 septembre courant, la dame de L. A. Brail, 6er, un garçon.

DECES.

—A La Prairie, le 10 septembre, dame Amélie Bourassa, épouse de feu Alfred David, à l'âge de 80 ans et 7 mois.

Des jours d'épreuve et une longue maladie l'avaient préparée à la mort, qu'elle vit venir sans effroi, avec la résignation d'une vraie chrétienne. Sa douce piété, sa foi vive brillèrent encore davantage dans les derniers temps de sa vie, où elle fut pour tous un sujet d'enseignement et de touchante édification. Munie de tous les secours de la religion, elle est décédée au milieu de ses parents et amis, qui garderont toujours vivants le souvenir de ses vertus et de ses sages qualités. R. I. P.

PERDU au cimetière de la Côte-des-Neiges, dimanche, le 10 courant, un chapelet en pierre brune, orné en argent, avec croix de métal moulé. Celui qui le rapportera au bureau de la Minerve sera récompensé.

ON DEMANDE UN OUVRIER de première classe pour les machines à vapeur de Wheeler & Wilson ainsi que des personnes qui travaillent les cuirasses.

ON DEMANDE, à Saint-Pierre, le comté de Deux-Montagnes, un commis, sachant français et le français, ayant une expérience dans un magasin d'articles de ménage, de linge, de papeterie, entre autres:

200 Rames papier à écrire, 200 Rames papier à copier, 200 Rames papier à envelopper, assorti de grandeurs et de qualités, 15000 Enveloppes à lettres.

PUBLICATIONS CANADIENNES

LES CANADIENS DE L'OUEST

PAR JOSEPH

